

Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime

EQUIPIER SURVEILLANT DES BAINADES ET DES ACTIVITES NAUTIQUES affecté sur le groupement Ouest/Est/Sud

Sapeur-pompier volontaire ou professionnel, grade de sapeur à sous-officier,
ou non sapeur-pompier titulaire du BNSSA recyclé

Réf. 538/15-SPVS-1

Définition	Sapeur-pompier volontaire ou professionnel (grade de sapeur à sous-officier et titulaire du BNSSA recyclé) ou non sapeur-pompier titulaire du BNSSA recyclé pour occuper les fonctions d'équipier surveillant des baignades et des activités nautiques.	
Position au sein du SDIS	Sapeur-pompier volontaire saisonnier placé sous l'autorité hiérarchique du chef de poste et affecté sur un ou plusieurs postes de secours de son secteur.	
Localisation des postes de secours	<ul style="list-style-type: none"> - Base nautique du Lac de Caniel - Base nautique de Jumièges - Base nautique de Bédanne - Plage de Veules les Roses - Plage de Criel sur Mer - Plage de Mesnil Val (Criel sur Mer) - Plages de Dieppe (3 postes de secours) - Plage de Puy (Dieppe) - Plage d'Etretat - Plage de Fécamp 	<ul style="list-style-type: none"> - Plage de Pourville (Hautot-sur-Mer) - Plage du Tréport - Plage des Grandes Dalles - Plage des Petites Dalles - Plage de Quiberville - Plage de St Jouin Bruneval - Plage de St Martin en Campagne - Plage de St Pierre en Port - Plage de Ste Marguerite sur Mer
Poste vacant à partir du	Du 4 juillet au 30 août 2015 <u>Pour Bédanne exclusivement</u> s'ajoutent les week-ends suivants : 6 et 7, 13 et 14, 20 et 21, 27 et 28 juin 2015, puis du 29 juin au 30 août 2015	
Relations fonctionnelles	Prise de consigne auprès du chef de poste, échanges fréquents avec les résidents et les touristes	
Activités principales	Sous les ordres du chef de poste : - Ouverture du poste de secours - Surveillance de la baignade ou des activités nautiques - Prévention - Intervention nautique si nécessaire - Entretien du poste et du matériel - Tenue de la main courante	
Conditions d'exercice	- Grande disponibilité compte-tenu de la forte sollicitation durant la saison de surveillance des plages avec 1 repos hebdomadaire obligatoire - Horaires réguliers de 8 heures par jour (11h-19h) <u>Pour Sainte Marguerite sur Mer</u> les horaires pourraient être : du lundi au vendredi de 13 h à 19 h et les week-ends de 11 h à 19 h - A la demande du service, l'agent peut être affecté exceptionnellement sur un autre secteur	

Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime

Profil recherché	<p><u>Conditions obligatoires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaire du BNSSA recyclé - Titulaire du PSE2 recyclé - Attestation de sapeur-pompier volontaire ou attestation de formation sapeur-pompier volontaire saisonnier d'une durée de 20 heures conformément à l'arrêté du 6 avril 1998 (pour les candidats non sapeur-pompier, possibilité de suivre cette formation obligatoire au 1^{er} semestre 2015) - Aptitude médicale reconnue par un médecin de sapeurs-pompiers professionnels pour la durée de la saison (pour les candidats non sapeur-pompier, une visite médicale sera réalisée après le dépôt de la candidature) <p><u>Formation complémentaire obligatoire pour accéder à la fonction d'équipier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Stage d'adaptation aux risques locaux de la Seine-Maritime (possibilité de suivre la formation courant 1^{er} semestre 2015) <p><u>Aptitudes souhaitées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilité affirmée pour le domaine nautique - Bonne condition physique - Rigueur, discipline et savoir-être - Qualités relationnelles - Capacité à rendre compte - Sens des responsabilités - Réactivité
Indemnités	<p>Lundi au Samedi : 8 heures par jour de surveillance à 100 % de l'indemnité de base au grade de l'intéressé Dimanche et jour férié : 8 heures par jour de surveillance à 150 % de l'indemnité de base au grade de l'intéressé</p> <p>Indemnités de base par grade : sapeur = 7,60 € ; caporal = 8,16 € ; sous-officier = 9,21 € ; officier = 11,43 €</p> <p>Indemnité journalière de repas de 5,35€ Possibilité d'hébergement à proximité de certains postes de secours</p>
Date limite de dépôt des candidatures	
Renseignements	<p>Les renseignements peuvent être obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concernant le contenu des missions : service opérations (tél. : 02.35.56.11.31) - concernant le déroulement du processus de recrutement : GEAC – cellule « recrutement plages 2015 » (tél. : 02.32.70.70.68)
Envoi des candidatures	<p>Les candidatures composées du dossier joint, dûment complété et accompagné des documents demandés sont à adresser, <u>par courriel</u> (geac-eea@sdis76.fr), ou par voie postale à :</p> <p style="text-align: center;">Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime 6, rue du verger CS 40078 76192 YVETOT</p>